

A.I.W.E.A.B.C

ASBL PETIT ELEVAGE DE HESBAYE

F.P.S.E.A.B.C LIEGE

REGLEMENT- VITRINES**Le bulletin d'inscription tient lieu d'invitation.**

- 1- Chaque participant accepte les conditions du présent règlement.
- 2- Le nombre de sujets par exposant n'est pas limité.
- 3- Les bulletins seront acceptés au fur et à mesure de leur rentrée, mais les inscriptions seront automatiquement terminées dès que le total d'animaux pouvant être admis dans la salle sera atteint.
- 4- La date limite normale d'inscription constitue la date de la « VITRINE » moins 5 jours, il est possible que la clôture se situe avant celle-ci. Les exposants ont donc tout intérêt à renvoyer leur bulletin d'inscription le plus tôt possible après réception du règlement-programme ***Adresses pour l'envoi : asbl Petit Elevage de Hesbaye, 15, rue du Centre 4280 HANNUT ou par mail : petitelevagedehesbaye@hotmail.com*** .
- 5- L'enlogement est fixé entre 07h30 et 08h30, le jour des vitrines et la reprise des animaux sera faite le même jour entre 17h00 et 17h30.
- 6- Pendant la durée de la manifestation, il est interdit, et ce, quelle qu'en soit la cause, de toucher, de taquiner les animaux, de sortir ceux-ci des cages, sauf pour ce dernier point, uniquement en présence d'un membre du comité organisateur. Dans leur propre intérêt, cette règle est également valable pour les propriétaires des animaux exposés.
- 7- Les sujets doivent être porteurs d'une identification reconnue par l'E.E
- 8- Les éleveurs sont tenus de se référer aux arrêtés ministériels en vigueur en matière des mesures sanitaires en volailles, pigeons, oiseaux de parc et aquatique.
- 9- Pour les éleveurs de lapins, la Fédération Nationale exige la vaccination contre les syndromes hémorragiques viraux R.H.D.1 & R.H.D.2
- 10- ***A l'enlogement, une copie des certificats vétérinaires est demandée et conservée par le comité organisateur.***
- 11- Le responsable des vitrines pourra, le cas échéant, retirer les animaux non conformes à ces règles.
- 12- L'asbl ne sera pas tenue responsable en cas de vice de procédure.
- 13- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol et dégradation sur le site des VITRINES.
- 14- *L'asbl Petit Elevage de Hesbaye conservera durant 5 ans, une liste reprenant les nom, prénom et adresse des acheteurs*
- 15- La nourriture « spéciale » (en quantité suffisante pour la durée de la « VITRINE ») sera fournie par l'éleveur.
- 16- Toute vente d'un animal doit obligatoirement être enregistrée, au préalable, auprès du secrétariat
- 17- ***L'éleveur fixe lui-même le prix de la vente en tenant compte que l'asbl prélèvera 10% du prix de vente affiché*** et comme il est de mise dans le petit élevage, toute inscription d'un sujet présent ou absent est due.
- 18- Les membres de l'asbl, en ordre de cotisation depuis au moins 3 mois, peuvent participer à nos vitrines à des conditions privilégiées.

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Volière pour membre | 2.00 €/sujet |
| Cage pour membre | 0.50 €/sujet |
| Cage pour non-membre | 2.00 €/sujet |

Le Président, Patrick WILLEMS

La Secrétaire, Orophée VANES

Contacts : Asbl PETIT ELEVAGE DE HESBAYE, 15, rue du Centre – 4280 - HANNUT

Patrick WILLEMS, Président, Téléphone : 0472.59.94.81 après 19h00.

Mail : petitelevagedehesbaye@hotmail.comSite internet : <https://www.petitelevagehesbaye.be>